

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

**DELIBERATION N° DEL093-15**

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 8 décembre 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, A. DUSSE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à G. MORIN en date du 14/12/15)  
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à C.FERRACIOLI en date du 13/12/15)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 14/12/15)  
M<sup>me</sup> GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 08/12/15)  
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à M. BREUILLE en date du 11/12/15)  
M<sup>me</sup> LE CLOAREC (Pouvoir à P. VERRI en date du 30/11/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI

M. CLAUDE SERGENT A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants Artisans et Professions Libérales (A.C.A.P.L.).**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Comme l'année passée, dans le cadre des festivités de fin d'année, l'association A.C.A.P.L. souhaite à nouveau organiser une animation autour de Noël, sur la place de la République.

Dans ce cadre, elle a sollicité la participation de la ville. La commune de Gières propose d'octroyer une subvention de 400 € sur un montant global de 1020 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder cette subvention.

**Conclusions :**  
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

**Ont signé au registre  
les membres présents.**

Gières, le 14 décembre 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.